

DESCRIPTION DU POSTE

1. TITRE DU POSTE: Commandant de peloton
2. CATÉGORIE: CIC / Instructeur civil
3. GRADE DU POSTE: IC / Élof / Slt / Lt / Capt
4. SE RAPPORTE À: Commandant-adjoint de l'unité
5. RESPONSABLE DE : Cmdt-adj de pon, cmdts de son et des cadets du pon

DESCRIPTION DE LA FONCTION

6. Le commandant de peloton est le gestionnaire du peloton qui lui est assigné. Il est responsable de l'organisation, de l'administration, de l'entraînement, de la discipline et du bien-être des membres de son peloton.

FONCTIONS PRIMAIRES

7. Les fonctions primaires du commandant de peloton sont les suivantes :
 - a. Intégrer harmonieusement les cadets à la vie de peloton;
 - b. Faire respecter les règles de santé et sécurité en vigueur dans tous les domaines de l'entraînement et des loisirs. Ceci inclus la santé morale et intellectuelle – en faisant respecter le programme Relations sociales positives pour la jeunesse (RSPJ) – en utilisant les moyens à sa disposition – incluant, sans s'y limiter – le Code de discipline et la consultation du Conseiller en gestion des conflits à l'unité de cadets (CGCUC);
 - c. Être présent lors des périodes d'instruction, d'entraînement et de loisirs afin de constater l'évolution des membres du peloton en lien avec :
 1. Les capacités (le savoir);
 2. Les compétences (le savoir-faire);
 3. Les comportements (le savoir-être); et
 4. La motivation des membres et de l'équipe.
 - d. Agir à titre de coach (instruire, superviser, conseiller et évaluer) envers les cadets-cadre dans leurs fonctions de superviseur et d'instructeur en utilisant le leadership approprié (leadership situationnel) au niveau de chaque individu;
 - e. Évaluer les membres du peloton mensuellement, en collaboration avec ses cadets-cadre, pour proposer le nom du récipiendaire du prix « Le cadet du mois » à l'officier d'instruction au plus tard le troisième mercredi du mois;
 - f. Transmettre, faire le suivi et récupérer les messages, lettres ou autres documents aux membres du peloton à chaque semaine;
 - g. S'assurer de l'assiduité des membres du peloton – en particulier pour les absences sporadiques et/ou chroniques – en faisant l'appel des absents au plus tard à 19h15 les mercredis soir. Informer l'officier d'administration des motifs d'absences dès la fin des appels.
 - h. Discuter avec les cadets qui désirent mettre fin à leur inscription, s'informer des motifs de leur départ projeté et orienter leur décision.

DESCRIPTION DE TÂCHE
COMMANDANT DE PELOTON

- i. Informer le commandant-adjoint lorsqu'un cadet met fin à son inscription, en l'informant par écrit des motifs qui motivent son départ;
- j. Ne pas entretenir de relations avec des cadets/cadettes (peu importe le grade et l'âge) à l'extérieur des activités normales reliées aux tâches décrites dans cette description de tâche. Ceci inclus sans s'y limiter, tous les réseaux sociaux, la messagerie par texte et par discussion instantanée.

FONCTIONS SECONDAIRES

- 8. Les fonctions secondaires du commandant de peloton sont les suivantes :
 - a. Promouvoir et favoriser une image positive du Corps de cadets auprès des intervenants internes et externes avec qui il est en relation;
 - b. Maintenir à jour son dossier de succession; et
 - c. Exécuter toutes autres tâches assignées par ses supérieurs.
- 9. J'ai lu et compris les tâches et responsabilités reliées à mes fonctions. J'ai eu l'occasion de poser des questions afin de bien comprendre mes responsabilités.

10. Signature du commandant de peloton :

<i>Grade, initiales et nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
		2014-09-10

11. Signature du superviseur immédiat :

<i>Grade, initiales et nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Capt AJR Latendresse		2014-09-10

BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ

Commandant-adjoint

DATE DE MISE EN VIGUEUR

1^{er} août 2012

DATE DE RÉVISION

8 août 2014